Image not found or type unknown

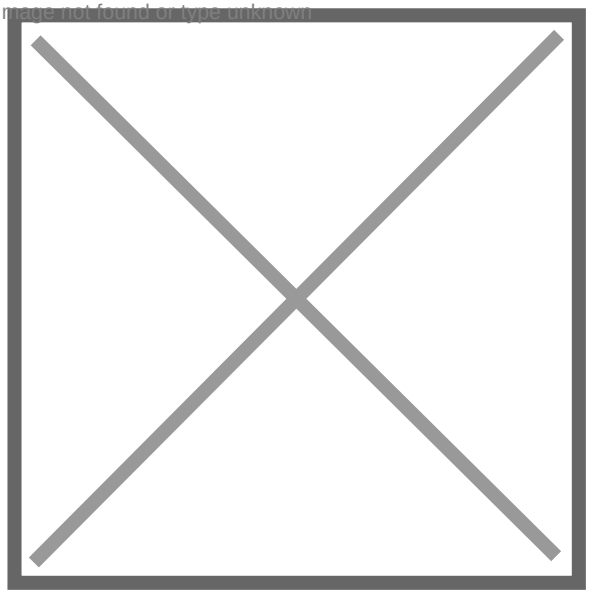

Conséquences d'un accident

Par **LE GUEN**, le **05/03/2008** à **17:23**

Merci de votre réponse du 19/02/08, encore 1 petite question.Que risque le conducteur avec la justice dans le cas ou mon ami porte plainte?je rappelle les faits mon ami a subit un accident de la route il était à l'arrière de la moto et le conducteur était sous l' emprise de l'alcool, de stupéfiants et il n'avait ni permis ni assurance.

Par **adama**, le **02/04/2008** à **17:50**

bonjour
le responsable de l'accident est responsable de tous les dommages causes seulememt si votre ami a pris l'engagement de monter a bord avec lui, c'est en connaissance de son etat .il peut toujours essayer de porter plainte mais a mon avis il est tout aussi responsable du fait de son negligence, par contre une solution a l'amiable peut etre trouvee pour reparer ses blessures ou autres degats.
a bientot

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés